

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2015

Présents : Jean CHENIN, Pierrette HENDRICK, Josette DUBOIS, Patrick BRIOL, Alain JALBERT, Dominique LEVRAT, Gérard COURVOISIER. Romain BODET, Michel RONCO, Emilie FREYCHE, Bruno RENVOISÉ, Pascale RIBES, Marie-Hélène CAUNOIS, Guibert MONGIS.

Excusé : Marc MIRANI.

Madame Josette DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- APPROBATION DU COMPTE RENDU
- TAXE D'AMENAGEMENT – APPLICATION POUR 2015
- PROJET MEDIATHEQUE DE PROXIMITE
- ACQUISITION DE LA COMPETENCE COMMUNICATION ELECTRONIQUE
- MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVA
- ARRETE DE VOIRIE LIMITROPHE AVEC UNE AUTRE COMMUNE
- DEVIS REHAUSSE VOIRIE RUE DU BUIS
- LA POSTE « LA PROXIMITE – UN FACTEUR CLE DE VOTRE ORGANISATION »
- SDEHG – OUVERTURE DES MARCHES DE L'ENERGIE SUR LE TARIF A 36 KVA
- POINT SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
- POINT SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE
- QUESTIONS DIVERSES

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU

Monsieur le Maire demande si des observations sont présentées sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal. Aucune remarque n'est formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu en date du 2 Février 2015.

II – TAXE D'AMENAGEMENT – APPLICATION POUR 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une taxe d'aménagement a été instaurée en 2012 pour une durée de trois ans. Il demande aux membres du Conseil Municipal de renouveler la délibération sur les mêmes taux pour permettre la poursuite de son application.

Monsieur le Maire demande également que la délibération ne porte pas de date de fin pour permettre la continuité d'application sans nécessité de nouvelle délibération.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, votent favorablement pour le renouvellement de la taxe d'aménagement et sa durée sans limite de temps.

.../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 MARS 2015

III – PROJET DE MEDIATHEQUE DE PROXIMITE

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment, sis Place de la Mairie et acquis par la Commune, le 23 Mai 2012, doit être réhabilité dans les meilleurs délais car le toit, en mauvais état, pourrait menacer la stabilité du mur de la propriété qui est accolée.

Il avait été suggéré un projet de médiathèque avec salle d'expositions afin d'agrandir la bibliothèque actuelle.

Le bâtiment a une surface d'environ 70 m².

Monsieur le Maire a rencontré à plusieurs reprises des représentants de la médiathèque, qui ont apportés les informations suivantes confirmées par courrier de Monsieur le Président du Conseil Général.

Afin de bénéficier des aides du Département et de la DRAC, la future médiathèque devra faire au minimum 100 m², permettre l'accès aux handicapés, accueillir les visiteurs au moins huit heures par semaine, financer le fonctionnement de la médiathèque par une subvention de 2,00 € par habitant et former les animateurs en termes de professionnalisation.

La DRAC pourrait apporter une subvention à hauteur de 35 % et nous pourrions obtenir une subvention du Conseil Général de 20 %.

Le principe du recours à l'emprunt pourrait être envisagé pour cette opération qui inclurait également l'aménagement de la place et du jardin attenant, pour créer un espace de rencontres.

Le débat a permis de faire apparaître plusieurs réflexions sur le projet à mener. Certains membres du Conseil pensent, qu'il convient de mieux poser le problème et de son opportunité dans la situation actuelle des dotations de l'Etat mal maîtrisées, il pourrait être difficile de faire accepter par la population ce projet. D'autres membres souhaitent voir une suite donnée au projet ayant emmené à l'acquisition du jardin et du bâtiment.

La question « que faire de ce bâtiment » est posée. Monsieur le Maire fait observer que nous ne pouvons rester inactifs et renvoie au risque évoqué ci-dessus. Il est décidé la réunion d'une commission de réflexion dans un délai très court afin de proposer une solution.

En complément, cette réflexion devra intégrer la volonté d'aménagement d'un WC public et d'une douche ainsi que l'aménagement de l'espace jardin.

IV – ACQUISITION DE LA COMPETENCE COMMUNICATION ELECTRONIQUE MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que LA CCVA s'est inscrite pour le développement de la fibre optique et demande la compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, votent favorablement au transfert de compétence « communication électronique » à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège (CCVA).

.../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 MARS 2015

V – ARRETE DE VOIRIE LIMITROPHE AVEC UNE AUTRE COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Maire de Grazac a pris des arrêtés municipaux interdisant le stationnement et la circulation des + de 3,5 tonnes sur certaines rues de sa Commune.

Monsieur le Maire fait lecture des trois arrêtés reçus.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de prendre une réglementation équivalente sur la partie des voies communales de Caujac, en continuité de celles de la Commune de Grazac.

Les objectifs ayant conduit la Commune de Grazac à prendre ces arrêtés n'apparaissent pas aux membres du Conseil Municipal, clairement en terme de protection de la voirie, la circulation de véhicules de plus de 3,5 tonnes étant faible sur ces voies communales, exception faite des véhicules qui sont régulièrement autorisés (transports scolaires, véhicules de ramassage des ordures ménagères, camions de livraison de fuel, véhicules de secours et d'incendie, etc.....)

Le Conseil Municipal saisit mal le principe de dérogation envers un particulier qui reste autorisé à utiliser les voies avec un véhicule de plus de 3,5 tonnes.

L'arrêté concernant la mise en oeuvre d'une limite au stationnement ne peut concerner que la Commune de Grazac qui situe son patrimoine en zone agglomérée, ce qui ne peut être le cas pour la partie de la voirie sur la Commune de Caujac.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la légalité d'une réglementation prise individuellement et sans concertation sur des voies en continuité dépendant pour partie de la propriété des deux collectivités.

Au vu des éléments de discussion ci-dessus et en l'absence d'information et de concertation, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, se prononcent défavorablement à la mise en place des arrêtés de circulation équivalents sur les voies concernées, appartenant à la Commune de Caujac.

VI – DEVIS REHAUSSE VOIRIE RUE DU BUIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'afin de faciliter l'accès du garage des locataires de la rue du Buis, il est nécessaire d'aménager la rue par une reprise de la chaussée.

Une réhausse de 20 cm est nécessaire. Monsieur le Maire présente un devis pour une réhausse en béton de l'entreprise LACAMPAGNE, pour un montant de 2.900 € HT soit en TTC 3.980 €.

Les membres du Conseil Municipal votent favorablement à l'exécution des travaux et mandatent Monsieur le Maire pour effectuer les travaux.

.../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 MARS 2015

VII – LA POSTE “LA PROXIMITE – UN FACTEUR CLE DE VOTRE ORGANISATION”

La Poste a fait parvenir à Monsieur le Maire, une convention concernant le partenariat de proximité.

Cela consiste à ce qu'un agent de la Poste passe régulièrement chez les personnes isolées pour savoir si tout va bien, si elles ont besoin de courses ou autres.

Le Conseil Municipal décide de ne pas signer cette convention de proximité.

VIII – SDEHG – OUVERTURE DES MARCHES DE L'ENERGIE SUR LE TARIF A 36KVA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'à compter du 1^{er} Janvier 2016, pour les tarifs jaunes et verts d'ERDF, il sera nécessaire de passer un contrat pour la fourniture d'énergie car ceux en vigueur seront supprimés au 31 Décembre 2015.

Monsieur le Maire propose que la Commune s'associe avec le SDEHG pour la passation des contrats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la rédaction d'une délibération pour la signature de ce contrat.

IX – POINT SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux qui ont débuté, sont actuellement suspendus en raison des conditions climatiques. Le terme reste prévu pour fin du mois de Mars.

X – POINT SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site internet de la Commune est actuellement en « chantier ». Monsieur Bruno RENVOISÉ y travaille. Une maquette sera prête pour le mois de Mai.

XI – QUESTIONS DIVERSES

- **Centre de Gestion de la Fonction Publique** : une réunion sur la mise en œuvre de l'entretien professionnel, le 31 Mars à Muret.
- **Cathédrale St Etienne** : proposition de concerts.
- **AMF – SENAT** : prise en compte de territoires dans les conseils d'élus.
- **RETINA** : chorales à l'église de Caujac, le 21 Mars.
- **AMFTELETHON** : demande de subvention. Réponse NON : nous restons sur notre position.
- **Académie de Toulouse** : pas de pont de l'Ascension.

.../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 MARS 2015

- ***Région Midi-Pyrénées*** : organisation « journée nature ».
- ***Mairie d'Auterive*** : recherche des candidatures pour la mise sous plis, pour les élections départementales Samedi 14 Mars et Samedi 25 Mars – 0,30 € l'enveloppe.

•